Handicap : le Conseil de développement de l'agglomération niortaise préconise des actions

dimanche 10 janvier 2010, par lpe

Réuni dernièrement à l'ADAPEI de Niort, le Conseil de développement de l'agglomération niortaise, présidé par **Alain Juillard**, a soumis ses préconisations à la collectivité en matière de handicap, dans le cadre de l'Agenda 22.

Cet "**Agenda 22**" a été défini par l'ONU en 1993 à travers 22 règles. Il a pour but, dans un cadre transversal et pluriannuel, d'améliorer l'accessibilité pour tous aux services, équipements, activités et plus largement à changer le regard porté sur le handicap. Chaque collectivité met donc en place des actions concrètes dans ce cadre.

Plus précisément, sur le territoire de l'agglomération niortaise, les travaux de la commission Agenda 22 du Conseil de développement ont généré plusieurs propositions :

- **créer un observatoire des précarités** : à l'aide d'un questionnaire précis, recenser sur le territoire les besoins des personnes en situation de handicap,
- **créer un portail Internet "Handicap 79"** ; un lieu unique d'informations sur lequel on pourrait avoir accès aux services disponibles, aux prestations proposées... mais aussi un lieu d'échange entre les personnes à travers un forum notamment.
- **créer un répertoire des entreprises solidaires qui acceptent d'employer des personnes en situation de handicap**. Une mise en relation entre les demandeurs d'emploi concernés et ces employeurs potentiels pourrait ainsi s'en voir facilitée.

Le souhait étant clairement pour le Conseil de développement, que ces actions puissent non seulement être prises en compte sur le niortais, mais également soient mises à disposition d'autres collectivités intéressées.

Cette assemblée du CDCAN était accompagnée d'une exposition de dessins réalisés par des enfants sur le thème du handicap avec l'encadrement de bénévoles de l'Anneau de l'Espoir.

Pour en savoir plus sur le Conseil de développement, cliquez ici